

## Séance de l'assemblée délibérante du 24 février 2021

### Délibération n°1/2021

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi dix-sept février, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 février deux mille vingt et un, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

Pascal BRUHAT  
Fanny BLANC  
Jean-Pierre BUCHE  
Jean DELAUGERRE  
Jean-Louis DAVENNE  
Grégory DESTOMBES  
Daniel SALLES

**Titulaires excusés :**

Antoine DESFORGES  
Gilles PETEL  
Amalia QUINTON

**Suppléants présents :**

Céline AUGER  
Catherine PHAM  
Pierre DUPECHER  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Danielle RANCY

**Suppléants excusés :**

Françoise BERNARD  
Julien LACOUR  
Karine SOLOIS  
Cédric MEYNIER  
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

**Objet : FINANCES – REALISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que des factures d'investissement sont à régler sur le budget du SEAT, en particulier les travaux du plan de gestion et de l'aménagement de l'Ecopôle.

Monsieur le Président indique qu'il existe des restes à réaliser aux différentes opérations d'investissement correspondantes et que, afin de procéder au mandatement de ces factures avant le vote du budget 2021, il y a lieu d'autoriser le Président à engager ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020, soit :

Montant d'Investissement 2020 prévu (hors emprunts et comptes 001 020 1341 et 192) x 25 %

**238 518,18 € \* 25% = 59629,54€**

Le Comité Syndical,

- Oüï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Autorise le Président à engager et à mandater des dépenses d'investissement, celles-ci ne dépassant pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2020.

Fait et délibéré à Pérignat-ès-Allier, le jour, mois, an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

